

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

site internet : www.buthiers70.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 octobre 2016

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le vingt-cinq octobre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. GIRINAL Jean Marc, Mme GUENOT Lucienne,
M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier, M. PAGET Olivier.

Absents excusés : M. HUMBERT Nicolas, M. MILLET Hervé, Mme COSTILLE Brigitte

Absent : M. AURIERE André

Date de la convocation : 14 octobre 2016

Date de publication : 26 octobre 2016

M. Lionel LAMIDIEU a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2016 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

1-Convention d'assistance technique avec le département de la Haute-Saône pour le suivi du système d'assainissement :

Le Maire rappelle la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif signée avec le département de la Haute-Saône qui arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Le département de la Haute-Saône propose de la renouveler dans les mêmes conditions, avec un barème de rémunération de 0.30 € par habitant et par an pour une collectivité dont la population est supérieure à 167 habitants, soit 93.30 € pour la commune de Buthiers.

Le Maire donne lecture de la convention d'assistance technique avec le département de la Haute-Saône dans le domaine de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'assistance technique avec le département de la Haute-Saône dans le domaine de l'assainissement collectif et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2 – Taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2017 :

Le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est déterminée par une valeur au m2 de surface de construction nouvelle et par une valeur par installation et aménagement (piscine par exemple). La valeur déterminée au m2 pour l'année 2016 s'élève à 701€. Cette valeur multipliée par le nombre de m2 constitue la base de calcul de la taxe d'aménagement. Le taux actuel appliqué à cette base par la commune est de 3%. Le Maire propose de maintenir ce taux pour l'année 2017.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le taux actuel de 3% pour 2017.

3 – Décision modificative budgétaire n°1 du service EAU :

Le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification du budget EAU, les dépenses de fonctionnement (électricité, téléphone) étant plus élevées que prévues . Il propose les modifications suivantes :

- DF article 023 (virement en section investissement) : - 1 500.00 €,
- DF article 6063 (fourniture petit équipement) : + 1 000.00 €,
- DF article 626 (frais postaux et télécommunications) : + 500.00 €,
- RI article 021 (virement de la section exploitation) : - 1 500.00 €,
- DI article 2156 (matériel spécifique exploitation) : - 1 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du maire, décide la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4 – Plan de financement des travaux de renouvellement de canalisations d'eau :

Le Maire explique que la demande de subvention pour les travaux de renouvellement des canalisations d'eau sera examinée prochainement par la commission ad hoc du Conseil départemental : elle s'élèverait à 50% du montant HT des travaux et serait versée en 2017.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- montant global : 87555.60 € TTC,
- subvention du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau: 36 481.50 €
- à charge pour la commune : 51 074.10 € TTC.

Le Maire propose de souscrire une ligne de trésorerie dans l'attente de la validation de la subvention.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 40 000.00 € (quarante mille euros) sur le budget eau,
- autorise le Maire à solliciter les banques et à signer tous les documents nécessaires.

5 – Calendrier des actions de fin d'année :

Après échanges, les dates suivantes ont été arrêtées :

- Marquage du bois pour l'affouage (coupe 1R) : **samedi 26 novembre 2016**, rendez-vous à 08H30,
- Préparation des dalles de béton pour l'installation des bancs, rue du Moulin et rue de l'Eglise : **samedi 19 novembre**, rendez-vous à 8h30,
- Fauchage des roseaux à la station d'épuration : **samedi 3 décembre 2016** à 8h30 ; toutes les bonnes volontés sont les bien-venues,
- Installation du sapin de Noël : **samedi 3 décembre 2016** à 14h00,
- Repas de fin d'année et après-midi festif à l'intention des personnes de plus de 70 ans, organisé, comme en 2015, avec la commune de Voray-sur-l'Ognon : **samedi 17 décembre 2016**. Un colis de Noel sera offert aux personnes ne pouvant assister au repas,
- Dates prévisionnelles 2017 :
 - o Vœux du Maire : **samedi 7 janvier 2017** à 17h00,

- Après-midi « galettes » : dernière semaine de janvier : la date précise sera fixée ultérieurement,
- Nettoyage de printemps : **samedi 18 mars 2017**,
- Repas communal fin juin – début juillet 2017,
- Vide-grenier début juin 2017.

Une réunion des membres du CCAS est prévue le 09 novembre. L'objectif est de définir pour 2017 des actions qui pourraient être mises en œuvre avec le reliquat du budget du CCAS, alimenté à ce jour principalement par les recettes du vide-greniers.

6 – Préparation du bulletin municipal, le Petit Butherois :

Après échanges, le « rubriquage » est défini comme suit :

- . les échos du Conseil,
- . les travaux et les priorités 2017,
- . le processus de traitement des eaux usées,
- . la qualité de l'eau potable et le suivi du taux résiduel d'eau de javel,
- . le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : où en est-on ?
- . les projets de lotissement,
- . le traitement des ordures ménagères : les nouvelles consignes de tri,
- . les modalités d'inscription sur les listes électorales,
- . le recensement de la population,
- . l'état civil,
- . focus sur une association,
- . les dates à retenir.

Calendrier : remise des articles avant le 30 novembre, parution : avant la fin de l'année.

7 – Questions diverses :

- à l'initiative d'une habitante de la commune, le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur Guillaume DUJARDIN, organisateur du Festival de caves. Une représentation pourrait avoir lieu à Buthiers, au mois de mai, dans le cadre de la saison 2017.
- La Communauté de Communes du Pays Riolois a passé une convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour une durée de 3 ans, pour développer des activités culturelles sur le territoire de la communauté de communes.
- Le Maire informe le Conseil que des déchets verts, en quantité importante, ont été déposés dans la forêt, chemin du bief. L'auteur ayant été identifié, une plainte a été déposée à la gendarmerie de Rioz.
- Le Maire fait état d'un mail, reçu de la mairie de Voray/l'Ognon, annonçant que les jeunes de Voray/l'Ognon qui ont « squatté » la cabane rue des Vignes, il y a quelques mois, allaient la remettre en état et qu'ensuite ces mêmes jeunes seraient vraisemblablement autorisés à l'occuper. Le Maire a fait part de son total désaccord sur ce scénario compte-tenu des constats qui ont pu être faits précédemment : bruits, accumulation de déchets, circulation en 2 roues et en voiture bruyante et dangereuse, traversée des propriétés privées en 2 roues, circulation en sens interdits etc

Le prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au MARDI 29 NOVEMBRE 2016 à 20H00.

Dernière minute :

Monsieur Yves KRATTINGER, Conseiller départemental du canton de Rioz tiendra une permanence publique à la mairie de Buthiers, SAMEDI 19 NOVEMBRE 2016 à partir de 17H00. C'est le moment de poser toutes les questions que vous souhaitez soumettre à notre Conseiller départemental. Venez nombreux.